

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 27 juillet 2018

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

SCRUTIN DU 31 JANVIER 2019

La date limite de vote aux prochaines élections des membres de la chambre d'agriculture est fixée le jeudi 31 janvier 2019.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être adressées par voie postale uniquement :

- **avant le 15 septembre 2018** pour les électeurs individuels
- **avant le 1^{er} octobre 2018** pour les groupements professionnels agricoles

à l'adresse suivante :

PREFECTURE DU CHER
Secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales
Bureau des élections
Place Marcel Plaisant
CS 6022
18020 BOURGES CEDEX

Les imprimés de demandes d'inscription sur les listes électorales sont disponibles sur le site
- de la Préfecture (www.cher.gouv.fr – Politiques publiques – citoyenneté et élections - Élections -
Chambre d'Agriculture)
- de la chambre d'agriculture (www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-cher).

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture du Cher (téléphone : 02-48-67-35-66 ou 67).

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Thibault DELOYE

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher